

# Compétence et exécution des jugements en Europe

Règlements 44/2001 et 1215/2012  
Conventions de Bruxelles (1968)  
et de Lugano (1988 et 2007)



**7<sup>e</sup> édition**

**Hélène Gaudemet-Tallon  
Marie-Élodie Ancel**



**Hélène Gaudemet-Tallon**

*Professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas*

**et Marie-Élodie Ancel**

*Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas*

# **Compétence et exécution des jugements en Europe**

**Matières civile et commerciale**

**Règlements 44/2001 et 1215/2012**

**Conventions de Bruxelles (1968)**

**et de Lugano (1988 et 2007)**

**7<sup>e</sup> édition**

**LGDJ** un savoir-faire de  
**lextenso**

**De Marie-Élodie ANCEL**

*Droit des contrats internationaux*, avec Pascale DEUMIER et Malik LAZOUZI, Sirey,  
2019.



© 2024, LGDJ, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
[www.lgdj-editions.fr](http://www.lgdj-editions.fr)  
ISBN : 9782275110349  
ISSN : 1150-3009  
Collection : Droit des affaires

---

# Sommaire

---

<b>Avant-propos de la première édition (1993)</b> .....	7
<b>Indications pratiques</b> .....	9
<b>Liste des principales abréviations</b> .....	13
<b>Bibliographie sommaire</b> .....	15
<b>INTRODUCTION</b> .....	23
<b>Titre 1. HISTORIQUE, CLAUSES GÉNÉRALES ET CHAMP D'APPLICATION DES TEXTES EUROPÉENS</b> .....	27
Chapitre 1. Historique et dispositions générales des textes européens.....	29
Chapitre 2. Champ d'application matériel.....	63
Chapitre 3. Champ d'application territorial.....	105
Chapitre 4. Champ d'application temporel.....	117
<b>Titre 2. L'INSTANCE DIRECTE</b> .....	131
Chapitre 1. Questions non expressément réglées par les textes européens.....	133
Chapitre 2. La compétence de principe.....	141
Chapitre 3. Les compétences exclusives.....	159
Chapitre 4. Les prorogations volontaires de compétence.....	193
Chapitre 5. Les compétences spéciales.....	269
Chapitre 6. Les compétences dérivées.....	423
Chapitre 7. Les compétences protectrices d'une partie faible.....	455
Chapitre 8. La compétence pour les mesures provisoires ou conservatoires.....	527

Chapitre 9. Règles procédurales concernant la compétence .....	549
<b>Titre 3. RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION DES DÉCISIONS ....</b>	<b>601</b>
Chapitre 1. L'étendue du bénéfice des simplifications .....	613
Chapitre 2. Les conditions de régularité de la décision étrangère .....	643
Chapitre 3. Les procédures de contrôle .....	711
Chapitre 4. Actes authentiques et transactions judiciaires .....	767
<b>Titre 4. LES CONVENTIONS DE LUGANO (1988 ET 2007) .....</b>	<b>779</b>
Chapitre 1. La convention de Lugano du 16 septembre 1988.....	783
Chapitre 2. La convention de Lugano du 30 octobre 2007.....	811
<b>Annexes .....</b>	<b>829</b>
<b>Index alphabétique .....</b>	<b>969</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>981</b>

---

## Avant-propos de la première édition (1993)

---

Ce livre traitera non seulement de la convention de Bruxelles (cadre CEE), mais aussi de la convention de Lugano, dite « convention parallèle » (cadre AELE). Pour l'étude de la première, le texte le plus récent a été retenu, celui de 1989 (tel qu'il résulte de la Convention d'adhésion de l'Espagne et du Portugal : convention de Saint-Sébastien), en ayant soin d'indiquer les modifications apportées aux versions antérieures ; l'abondante jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes en interprétation de la Convention est naturellement intégrée à cette étude. Pour la convention de Lugano, il suffisait d'examiner d'une part les problèmes généraux qu'elle soulève, en particulier d'articulation avec la convention de Bruxelles et d'interprétation, d'autre part les rares dispositions qui diffèrent de celles de la convention de Bruxelles. Nous tenons à remercier ici très vivement MM. Kohler et Tebbens qui, depuis la Cour de justice, nous ont fait parvenir de précieuses informations.

L'étude a délibérément été faite dans une perspective purement française, sans référence, sauf rares exceptions, aux jurisprudences et opinions doctrinales ayant cours dans les autres États concernés par ces conventions. Une telle limitation était nécessaire sous peine de dépasser sensiblement un nombre de pages raisonnable. Mais, on ne peut qu'encourager le lecteur à se reporter aux solides études de ces conventions faites dans de nombreux autres États.

Enfin, l'auteur du présent ouvrage tient à dire combien le remarquable livre de MM. P. Gothot et D. Holleaux (*La Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968*, éd. Jupiter, 1985) a été sa source constante d'inspiration ; le lecteur en aura facilement conscience tant les références à ce livre sont nombreuses et les divisions adoptées souvent similaires. Notre souhait est que cet ouvrage apparaisse comme un hommage à la mémoire de D. Holleaux et un témoignage d'amitié envers P. Gothot.

*H. Gaudemet-Tallon*



---

## Indications pratiques

---

– Cet ouvrage ne traite que des questions de compétence, reconnaissance et exécution des jugements dans les domaines relevant du règlement 44/2001 du 22 décembre 2000 (dit « règlement Bruxelles I » qui a succédé à la convention de Bruxelles du 27 septembre 1968), et, à partir du 10 janvier 2015, du règlement 1215/2012, dit « Bruxelles I bis ». Ne seront donc pas examinés les textes relatifs au droit de la famille. Ainsi les règlements dits « Bruxelles II » (1347/2000 du 29 mai 2000), « Bruxelles II bis » (2201/2003 du 27 novembre 2003) et « Bruxelles II ter » (2019/1111 du 25 juin 2019) relatifs aux procédures de désunion et à la responsabilité parentale ne seront pas traités ici, non plus que le règlement « Rome III » sur la loi applicable au divorce (1259/2010 du 20 décembre 2010) et les règlements concernant les successions (650/2012 du 4 juillet 2012), les régimes matrimoniaux et les effets patrimoniaux des partenariats enregistrés (2016/1103 et 2016/1104 du 24 juin 2016). Il faut également signaler que les obligations alimentaires qui relevaient initialement de la convention de Bruxelles du 27 septembre 1968, puis du règlement 44/2001 relèvent désormais du règlement 4/2009 du 18 décembre 2008 (applicable depuis le 18 juin 2011). Ne seront pas non plus traités dans cet ouvrage le règlement 1346/2000 du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité ni le règlement 2015/848 du 20 mai 2015 qui le remplace.

– Les règlements de procédure, en particulier le règlement 805/2004 du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées, le règlement 1896/2006 du 12 décembre 2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer (modifié par le règlement 2015/2421 du 16 déc. 2015), le règlement 861/2007 du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges (également modifié par le règlement 2015/2421 du 16 déc. 2015), le règlement 1393/2007 du 13 novembre 2007 sur la signification et la notification des actes et le règlement 655/2014 du 15 mai 2014 portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, de même que la directive 2008/52 du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale, ne seront pas

étudiés mais seulement mentionnés dans la mesure où ils peuvent avoir des liens avec les règlements Bruxelles I et I *bis*.

– Le règlement Bruxelles I a repris bon nombre de dispositions qui figuraient dans la convention de Bruxelles du 27 septembre 1968, mais a aussi apporté des modifications et des innovations non négligeables. Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002, mais il ne s'applique qu'aux actions intentées et aux actes authentiques reçus postérieurement à son entrée en vigueur ; la convention de Bruxelles est donc restée applicable à toutes les instances engagées avant le 1<sup>er</sup> mars 2002. De plus, le règlement n'est pas applicable à certains territoires non-européens des États membres de l'UE. Enfin, le règlement n'était initialement pas applicable au Danemark ; toutefois, un accord a été conclu entre la Communauté et le Danemark, accord dont la signature a été approuvée par le Conseil (décision du 20 septembre 2005, *JOUE* L 299 du 16 novembre 2005, ce *JO* rapportant aussi le texte de l'accord) qui a étendu au Danemark la quasi-totalité des dispositions du règlement Bruxelles I. Cet accord est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Et un accord similaire a été adopté par le Danemark pour le règlement Bruxelles I *bis* (lettre du 20 décembre 2012 ; *JOUE* du 27 mars 2013).

– Dans la mesure où la convention de Bruxelles a continué à s'appliquer aux actions intentées avant le 1<sup>er</sup> mars 2002, où elle est restée applicable jusqu'en 2007 au Danemark, et où elle continue à s'appliquer dans certains territoires non-européens de l'Union européenne, il importait de conserver l'étude des dispositions de la convention de Bruxelles qui ont été modifiées par le règlement.

– De même, il convenait de conserver tout ce qui relève du règlement 44/2001, tout en indiquant les innovations apportées par le règlement 1215/2012 : en effet, le règlement 44/2001 reste applicable, pour les règles de compétence, à toutes les actions intentées avant le 10 janvier 2015 et, pour les règles de reconnaissance et d'exécution, aux décisions rendues sur des actions intentées avant le 10 janvier 2015, quand bien même la décision aurait été rendue après le 10 janvier 2015. Le parti pris dans cet ouvrage a donc été de garder le plan des éditions antérieures. Mais la numérotation des articles des textes a un peu varié dans le temps : ainsi, seuls les articles 1 à 6 de la convention portent les mêmes numéros dans le règlement 44/2001 ; de même, à partir de l'article 5 du règlement de 2012, la numérotation change par rapport au texte de 2000. Aussi, pour éviter toute équivoque, il sera toujours indiqué si l'on mentionne un article de la convention, un article du règlement de 2000 ou un article du règlement de 2012 en utilisant la mention C ou RI, ou RI *bis* accolée au numéro de l'article (exemple : l'article 16 (C) correspond à l'article 22 (RI) et à l'article 24

(RI *bis*) ; l'article 25 (C) correspond à l'article 32 (RI) et à l'article 2 point a (RI *bis*), etc.)

– Ce livre étudie également dans son titre IV les conventions de Lugano du 16 septembre 1988 (aux articles de cette convention sera accolée la mention (L88)) et du 30 octobre 2007 (version actualisée à la date du 8 avril 2016, qui sera citée (L07)). La jurisprudence française prise en application des conventions de Lugano sera citée soit dans les trois premiers titres (lorsqu'il y a identité entre la convention de Bruxelles ou le règlement Bruxelles I et la convention de Lugano visée), soit dans le quatrième titre (lorsque la décision porte sur une disposition propre à la convention de Lugano concernée).

– La numérotation des notes est faite par chapitre.

– La convention de Bruxelles concernait les « États contractants » ; les règlements 44/2001 et 1215/2012 concernent les « États membres » (au sens du règlement, tous les États de l'UE sauf le Danemark jusqu'à l'accord de 2005 portant sur le règlement 44/2001). Aussi souvent que possible, ces deux catégories seront regroupées sous les termes d'« États européens ». De même, aussi souvent que possible, les trois textes seront regroupés sous l'appellation « les textes européens ».

– Le livre est à jour, en principe, au 15 septembre 2023.

– On trouvera en annexe :

- la version consolidée du règlement Bruxelles I, version en date du 9 juillet 2013 (et voir les annexes I à IV telles que modifiées par le règlement 2015/263 du 16 janv. 2015, *JOUE* L 45 du 19 févr. 2015).
- la version consolidée du règlement Bruxelles I *bis*, en date du 26 février 2015, telle que modifiée par le règlement 542/2014 du 15 mai 2014.
- le texte de la convention de Lugano révisée du 30 octobre 2007, actualisé par les autorités suisses à la date du 8 avril 2016 sous le n° 0.275.12 dans le Recueil systématique du droit fédéral
- une liste chronologique des arrêts de la Cour de justice (CJCE puis CJUE). Certaines références des commentaires sont données jusqu'en septembre 2002. Ensuite, certaines références sont données en note, en principe à l'endroit où l'arrêt est cité pour la première fois au texte. Il est possible de les compléter avec celles données par la Cour de justice ([www.curia.europa.eu](http://www.curia.europa.eu)).

– En revanche, le tableau des arrêts de la Cour de justice présentés selon les dispositions visées a été supprimé.



---

## Liste des principales abréviations

---

<i>AELE</i>	Association européenne de libre-échange
<i>Bull. civ.</i>	Bulletin des arrêts de la Cour de cassation (chambres civiles)
<i>CAPJIA</i>	Cahiers de l'arbitrage/The Paris Arbitration Journal of International Arbitration
<i>CCC</i>	Revue Contrats, Concurrence, Consommation
<i>CCE</i>	Revue Communication, Commerce électronique
<i>CCIP-CA</i>	Chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris
<i>CDE</i>	Cahiers de droit européen
<i>CE</i>	Communautés européennes
<i>CEDH</i>	Cour européenne des droits de l'homme
<i>CEE</i>	Communauté économique européenne
<i>CJCE</i>	Cour de justice des Communautés européennes
<i>CJUE</i>	Cour de justice de l'Union européenne
<i>CPC</i>	Code de procédure civile
<i>D.</i>	Recueil Dalloz-Sirey
<i>D. Actualité</i>	Dalloz Actualité
<i>D. affaires</i>	Dalloz affaires
<i>EAPIL</i>	<i>European Association of Private International Law</i>
<i>EEE</i>	Espace économique européen
<i>Europe</i>	Revue Europe
<i>GADIP</i>	Grands arrêts de la jurisprudence française de droit international privé
<i>GAJC</i>	Grands arrêts de la jurisprudence civile
<i>Gaz. Pal.</i>	Gazette du Palais
<i>IPRax</i>	Praxis des internationalen Privat- und Verfahrensrecht
<i>JCl. dr. internat.</i>	Jurisclasseur de droit international
<i>JCl. Europe</i>	Jurisclasseur Europe
<i>JCP</i>	Jurisclasseur périodique (Semaine juridique) édition générale
<i>JCPE</i>	Jurisclasseur périodique (Semaine juridique) édition entreprise

<i>JCP N</i>	Jurisclasseur périodique (Semaine juridique) édition notariale
<i>JCP S</i>	Jurisclasseur périodique (Semaine juridique) édition sociale
<i>JDI</i>	Journal du droit international (Clunet)
<i>JDE</i>	Journal de droit européen
<i>JOCE</i>	Journal officiel des Communautés européennes
<i>JORF</i>	Journal officiel de la République française
<i>JOUE</i>	Journal officiel de l'Union européenne
<i>Journ. dr. eur.</i>	Journal de droit européen (Belgique), anciennement Journal des tribunaux – Droit européen
<i>Journ. trib.</i>	Journal des tribunaux (Belgique)
<i>JTDE</i>	Journal des tribunaux – Droit européen (Belgique)
<i>JUB</i>	Jurisdiction unifiée du brevet
<i>LPA</i>	Les Petites Affiches
<i>Procédures</i>	Revue Procédures
<i>RAE</i>	Revue des affaires européennes
<i>Rev. crit. DIP</i>	Revue critique de droit international privé
<i>RCADI</i>	Recueil des cours de l'Académie de Droit international de La Haye
<i>RDAI</i>	Revue de droit des affaires internationales
<i>RDT</i>	Revue de droit du travail
<i>RGAT</i>	Revue générale des assurances terrestres
<i>RJ com.</i>	Revue de jurisprudence commerciale
<i>RJS</i>	Revue de jurisprudence sociale
<i>Rec.</i>	Recueil des arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes, puis des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne
<i>Rép. D. dr. internat.</i>	Répertoire Dalloz de droit international
<i>Rép. D. dr. commun.</i>	Répertoire Dalloz de droit communautaire devenu
<i>/Rép. D. dr. européen</i>	Répertoire Dalloz de droit européen
<i>Rev. arb.</i>	Revue de l'arbitrage
<i>RDC</i>	Revue des contrats
<i>RLDA</i>	Revue Lamy de droit des affaires
<i>RTD civ.</i>	Revue trimestrielle de droit civil
<i>RTD eur.</i>	Revue trimestrielle de droit européen
<i>Riv. di dir. int. priv. e proc.</i>	Rivista di diritto internazionale privato e processuale
<i>Trav. Com. fr. DIP</i>	Travaux du Comité français de droit international privé
<i>UE</i>	Union européenne

---

## Bibliographie sommaire

---

### Principaux ouvrages en langue française :

Tous les manuels de droit international privé contiennent des développements parfois substantiels sur les conventions de Bruxelles et de Lugano ainsi que sur le règlement Bruxelles I 44/2001 et, pour les éditions les plus récentes, sur le règlement Bruxelles I *bis* de 2012.

Seront cités par le seul nom des auteurs les manuels récents suivants :

B. AUDIT, L. d'AVOUT, *Droit international privé*, LGDJ, 2022

D. BUREAU, H. MUIR WATT, *Droit international privé*, P.U.F., 5<sup>e</sup> éd., 2021

F. CORNETTE, G. CUNIBERTI, C. NORMAND, *Droit international de l'exécution*, LGDJ, 2011

J.-M. JACQUET, PH. DELEBECQUE, L. USUNIER, *Droit du commerce international*, Dalloz, 4<sup>e</sup> éd., 2021

C. KESSEDIAN, V. PIRONON, *Droit du commerce international*, P.U.F., 2<sup>e</sup> éd., 2020

P. MAYER, V. HEUZÉ, B. REMY, *Droit international privé*, LGDJ, 12<sup>e</sup> éd., 2019

M.-L. NIBOYET, G. DE GEOUFFRE DE LA PRADELLE, S. FULLI-LEMAIRE, *Droit international privé*, 8<sup>e</sup> éd., LGDJ, 2023

P. DE VAREILLES-SOMMIÈRES, S. LAVAL, *Droit international privé*, Dalloz, 11<sup>e</sup> éd., 2023

Seront cités spécialement :

B. ANCEL et Y. LEQUETTE, *Les grands arrêts de la jurisprudence française de droit international privé*, Dalloz, 5<sup>e</sup> éd., 2006, cité *GADIP*

F. TERRÉ, Y. LEQUETTE et F. CHÉNÉDÉ, *Les grands arrêts de la jurisprudence civile*, Dalloz, 13<sup>e</sup> éd., 2015, t. 1 et 2, cité *GAJC*

Les éditions Dalloz et Litec du Code procédure civile contiennent le texte des conventions de Bruxelles et de Lugano ainsi que celui des règlements Bruxelles I et I *bis* avec d'importantes références de jurisprudence. Les deux règlements ainsi que la convention de Lugano de 2007 (et les règlements de procédure) figurent dans *Les grands textes de droit international privé* de S. Clavel et E. Gallant, Dalloz, 5<sup>e</sup> éd., 2023. On trouve aussi ces textes, avec une présentation différente, dans le *Code de droit international privé français*, de M. Attal et J. Bauchy, Bruylant, 2017-18. V. également le Code de droit international privé établi par J.-Y. Carlier, M. Fallon et S. Francq, Larcier, 9<sup>e</sup> éd., 2023.

Ne seront cités ci-dessous que les ouvrages et principaux articles généraux exclusivement consacrés aux conventions de Bruxelles et de Lugano

et aux règlements Bruxelles I et I bis (les articles portant sur des questions particulières seront cités en note dans le corps de l'ouvrage) :

D. ALEXANDRE et A. HUET, *Répertoire Dalloz Droit européen*, V<sup>o</sup> Compétence, reconnaissance et exécution des jugements (2020) et des mêmes auteurs au *Répertoire Dalloz Droit International*. V<sup>o</sup> Compétence européenne, reconnaissance et exécution : matières civile et commerciale (2020) ainsi que *Compétence judiciaire et effets des décisions dans l'Union européenne, Matières civile et commerciale*, Dalloz corpus, 2020

J.-P. BERAUDO et M.-J. BERAUDO, « Conventions de Bruxelles et de Lugano et règlements Bruxelles I et I bis », *Jurisqueur Europe*, fasc. 3000 et suivants (de 2016 à 2023 selon les fascicules)

J.-P. BERAUDO, Commentaire du règlement 44/2001, *JDI* 2001, p. 1035

H. BOULARBAH, A. NUYTS et N. WATTÉ, « Le règlement "Bruxelles I" », *Journal des tribunaux-Droit européen*, 2002, 161-171

CH. BRUNEAU, « Les règles européennes de compétence en matière civile et commerciale » (Règlement n<sup>o</sup> 44/2001 du 22 déc. 2000), *JCP* 2001 I. 304

A. BUCHER sur la convention de Lugano de 2007, in *Loi sur le droit international privé, convention de Lugano*, Commentaire Romand, Helbing Lichtenhahn, 2011 avec mises à jour sur son site : andreasbucher-law.ch., 2<sup>e</sup> éd. à paraître.

Y. DONZALLAZ, *La Convention de Lugano du 16 septembre 1988*, trois vol., Staempfli Ed. SA, Berne, 1996-1997-1998.

G. DROZ, *Compétence judiciaire et effets des jugements dans le Marché Commun (Étude de la Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968)*, Dalloz, 1972, 577 p. ; cet ouvrage sera cité du seul nom de l'auteur.

G. DROZ, articles à la *Revue critique de droit international privé* :

– sur la convention de Bruxelles telle qu'elle résultait de la convention d'adhésion de 1978, *Rev. crit. DIP* 1987, p. 251

– sur la convention de Lugano de 1988, *Rev. crit. DIP* 1989, p. 1

– sur la convention de Saint-Sébastien, *Rev. crit. DIP* 1990, p. 1

– sur le règlement 44/2001, (en collaboration avec H. GAUDEMET-TALLON), *Rev. crit. DIP* 2001, p. 601

B. DUTOIT, *Guide pratique de la compétence des tribunaux et de l'exécution des jugements en Europe*, Bruylant, Schulthess, 2007, 119 p.

P. GOTHOT et D. HOLLEAUX, *La Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968*, éd. Jupiter, 1985 (cet ouvrage sera cité du seul nom des auteurs)

P. JENARD, *La Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 et ses prolongements*, Larcier, 1994

- M. LÓPEZ DE TEJADA, *La disparition de l'exequatur dans l'espace judiciaire européen*, LGDJ, 2013, préf. B. Ancel, 435 p.
- A. MARMISSE, *La libre circulation des décisions de justice en Europe*, PULIM, 2000, 509, p. préf. J.-P. MARGUÉNAUD
- P. MERCIER et B. DUTOIT, *L'Europe judiciaire : les Conventions de Bruxelles et de Lugano*, coll. Dossiers de Droit européen, Bâle, 1991, 249 p.
- A. MOURRE, *Droit judiciaire privé européen des affaires*, Bruylant, 2003, 1163 p.
- L. PERREAU-SAUSSINE, *Droit international privé de l'Union européenne et États tiers (Bilan et perspectives dans le champ de la compétence juridictionnelle)*, *Trav. Com. fr DIP2020-2022*, Pedone, 2023, p. 227 et s.
- H. TAGARAS, *La révision et la communautarisation de la convention de Bruxelles par le règlement Bruxelles I*, *CDE* 2003, 399
- N. WATTÉ et A. NUYTS, *Les arrêts de la Cour de justice sur l'interprétation de la Convention de Bruxelles*, Bruylant, 1998, 452 p.
- M. WESER, *Convention communautaire sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions*, CIDC, Pedone, 1975

### **Commentaires sur le règlement 1215/2012, Bruxelles I bis :**

Le *Jurisqueur de droit international* publie une série de fascicules consacrés au règlement Bruxelles I bis.

- L. D'AVOUT, *D.* 2013, 1014
- J.-P. BERAUDO, *JDI* 2013, 741
- F. CADET, *JDI* 2013, 765
- G. CUNIBERTI, *Droit et procédure*, févr. 2013, 26
- P. DEUMIER, M. LAZOUZI, E. TREPOZ, *RDC* 2013, 1037-1068
- S. FRANCO *et a.*, *Journal des tribunaux*, 31 janvier 2015
- H. GAUDEMET-TALLON et C. KESSEDJIAN, *RTD eur.* 2013, 435-454.
- H. GAUDEMET-TALLON, *Journal des tribunaux* 2015, p. 453
- C. KESSEDJIAN, *Europe* 2013, Étude 3
- R. M. MOURA-RAMOS, in *Mélanges en l'honneur de S. Vrellis*, Nomiki Bibliotheki, 2014, p. 593
- M.-L. NIBOYET, in *Mélanges en l'honneur de P. Daillier*, Pedone 2013, 815
- P. A. NIELSEN, *Common Market Law Review*, vol. 50, avril 2013, p. 503-528 et art. in *Mélanges en l'honneur du Professeur O. Lando*, 2012, p. 257
- C. NOURISSAT, *Procédures* 2013, Alerte 26
- A. NUYTS, *Rev. crit. DIP* 2013, p. 1

M. REQUEJO ISIDRO, *Le règlement Bruxelles I bis « sous la loupe » (Quelques notes dans l'attente du rapport de la Commission européenne)*, in *Mélanges L. Cadiet*, LexisNexis, nov. 2023

V. aussi la séance du 31 janvier 2013 du Comité français de droit international privé, table ronde consacrée au règlement Bruxelles I bis, *Trav. Com. fr. DIP 2012-2014*, p. 51 et la liste établie à la *Rev. crit. DIP* 2014, p. 1060.

V. aussi le numéro 3/2018 de la *Revue critique de droit international privé*, consacré au cinquantenaire de la Convention de Bruxelles.

### **Ouvrages collectifs :**

Publication de l'Institut suisse de droit comparé : *La Convention de Lugano*, Zurich, 1991, vol. 1 : *Textes et rapport explicatif*, 220 p. ; vol. 2 : *Travaux préparatoires*, 322 p.

Publication du CEDIDAC : *L'espace judiciaire européen. La Convention de Lugano du 16 septembre 1988*, Lausanne, 1992

*Compétence judiciaire et exécution des jugements en Europe*, trav. du colloque tenu à la Cour de justice les 11-12 mars 1991, Butterworths, 1993, 408 p. (sera cité colloque CJCE, mars 1991)

Le n° 7/1997 de la revue *Justices*, « Justice et Europe, Facteurs de diversité » avec plusieurs articles concernant les conventions de Bruxelles et de Lugano

*L'espace judiciaire européen en matière civile et commerciale* (dir. R. FENTIMAN, A. NUYS, H. TAGARAS et N. WATTÉ), 340 p., Bruylant, 1999

*La Convention de Lugano. Passé, présent et devenir* (dir. A. BONOMI, E. CASHIN RITAINE et G.-P. ROMANO), Lausanne, Schulthess, 2007

*Droit judiciaire européen et international* (dir. J.-F. VAN DROOGHENBROEK), Bruxelles, La Charte, 2012

*L'efficacité de la justice civile en Europe* (dir. M.-Th. CAUPAIN et G. DELEVAL), 479 p., Larcier, 2000

*Les effets des jugements nationaux dans les autres États membres de l'Union européenne*, colloque de Lyon, mars 2000, 250 p., Bruylant, 2001

*Quelle cohérence pour l'espace judiciaire européen* (dir. A.-M. LEROYER et E. JEULAND), Dalloz, 2004

De nombreux articles concernant l'espace judiciaire européen in *Liber Amicorum Hélène Gaudemet-Tallon*, Dalloz, 2008

*L'espace judiciaire européen civil et pénal : regards croisés* (dir. F. JAULT-SESEKE, J. LESIEUR, C. PIGACHE), 188 p., Dalloz, 2009

*Quelle architecture pour un code européen de droit international privé?* (dir. M. FALLON, P. LAGARDE et S. POILLOT-PERUZETTO), Peter Lang, 2013

*La justice civile européenne en marche* (dir. M. DOUCHY-LOUDOT et E. GUINCHARD), 277 p., Dalloz, 2012.

*Droit et pratique de la procédure civile, droit interne et européen*, Dalloz Action 2021-2022 (dir. S. GUINCHARD ; avec d'importants développements sous la plume de F. FERRAND, 261-00 et s. et 541-00 et s.)

C. CHAINAIS, F. FERRAND, L. MAYER, S. GUINCHARD, *Procédure civile*, Précis Dalloz, 36<sup>e</sup> éd., 2022

L. CADIET et E. JEULAND, *Droit judiciaire privé*, LexisNexis, 12<sup>e</sup> éd., 2023

*Droit et pratique des voies d'exécution*, Dalloz Action 2022-2023 (dir.

S. GUINCHARD, T. MOUSSA, N. CAYROL, E. DE LEIRIS), spéc. chap. 1711 sous la plume de E. GUINCHARD

*Le nouveau règlement Bruxelles I bis* (dir. E. GUINCHARD), Bruylant, 2014, 568 p.

*Les frontières du droit international privé européen* (dir. J.-S. BERGÉ, S. FRANCO et M. GARDEÑES SANTIAGO), Bruylant, 2015

*Espace judiciaire civil européen, Arrêts de la CJUE et commentaires*, (dir. G. PAYAN), Bruylant, 1<sup>re</sup> éd., 2020, 2<sup>e</sup> éd. à paraître

*Un système de droit international privé de l'Union européenne ? (bilan et perspectives de 20 ans de coopération judiciaire en matière civile)* (dir. C. NOURISSAT et L. PAILLER), Bruylant, 2023

« *Reforming the Brussels I bis Regulation: Perspectives and Prospects* », B. Hess, MPILux. Research Paper Series, 2021 (4)

« *The Reform of the Brussels Ibis Regulation* », B. HESS *et al.*, MPILux Research Paper Series, 2022 (6)

*Study to support the preparation of a report on the application of Regulation (EU) n° 1215/2012*, Milieu SRL, janv. 2023

### **Principales revues en langue française contenant articles, chroniques de jurisprudence et notes sur l'espace judiciaire européen :**

*Cahiers de droit européen* (revue belge)

*Dalloz*, avec un panorama annuel de droit international privé

*Gazette du Palais*

*Journal des tribunaux-Droit européen*, devenu *Journal de droit européen* (revue belge)

*Journal du droit international (Clunet)*, avec une chronique annuelle de droit international privé de l'Union européenne

*Revue Communication, commerce électronique*, avec une chronique annuelle de droit international privé du commerce électronique

*Revue critique de droit international privé*

*Revue de droit des affaires internationales*

*Revue des affaires européennes*

*Revue des contrats*

*Revue Europe*

*Revue Procédures*

*Revue trimestrielle de droit civil*

*Revue trimestrielle de droit européen*

### **Quelques ouvrages en langue anglaise... (parmi bien d'autres)**

TREVOR C. HARTLEY, *Civil Jurisdiction and Judgments in Europe, The Brussels I Regulation, the Lugano Convention and the Hague Choice of Court Convention*, Oxford University Press, 2017, 569 p.

TREVOR C. HARTLEY, *International Commercial Litigation*, Cambridge University Press, 3<sup>e</sup> éd., 2020, 1022 p. (l'ouvrage comportant de très importants développements consacrés au droit européen des conflits de juridictions).

*Ouvrages collectifs :*

*Enforcement of International Contracts in the European Union* (ed. J. MEEUSEN, M. PERTEGAS et G. STROETMANS), Anvers, Oxford, New York, Intersentia, 2004, 387 p.

*International Civil Litigation in Europe and Relations with Third States* (ed. A. NUYTS et N. WATTÉ), Bruylant, 2005, 685 p.

*Forum Shopping in the European Judicial Area* (ed. P. DE VAREILLES-SOMMIÈRES), Oxford, Hart Publishing 2007, 242 p. (colloque franco-anglais, essentiellement sur les arrêts *Gasser*, *Turner* et *Owusu*).

*Brussels I bis Regulation* (ed. U. MAGNUS et P. MANKOWSKI), Otto Schmidt, 2<sup>e</sup> éd., 2022

*Brussels I bis, A Commentary on Regulation (EU) No 1215/2012* (ed. M. REQUEJO ISIDRO), Edward Elgar Publishing 2022, 1024 p.

*Jurisdiction over non-EU defendants* (eds. T. Lutzi, E. Piovesani, D. Zgradljic Rotar), Hart Publishing, 2023, 376 p.

*Research Handbook on the Brussels I bis Regulation* (ed. P. Mankowski), Edward Elgar, 2020, 378 p.

*The Brussels I bis Regulation, Interpretation and implementation* (V. Lazic, P. Mankowski), Edward Elgar, 2023, 555 p.

*The Brussels I Regulation Recast* (éd. A. DICKINSON et E. LEIN), OUP 2015, 882 p.